

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
DE BASE

CABINET

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF BASIC
EDUCATION

CABINET

COMMUNIQUE N° C/88 C/CAB/MINEDUB

Suite à la publication de l'Arrêté conjoint n°012/B1/1464/MINEDUB/MINFOPRA du 25 janvier 2021, portant ouverture d'un test de sélection pour le recrutement des Instituteurs de l'Enseignement Maternel et Primaire au profit des écoles primaires publiques du Cameroun, le Gouvernement lance la deuxième phase de recrutement de trois mille (3.000) enseignants au titre de la session 2020.

L'appel à candidature à ce test est indexé sur les besoins des écoles nécessiteuses (*job posting*). Le test dont la date est fixée au samedi 27 février 2021, se déroulera dans les chefs-lieux des dix (10) régions du pays, selon le programme suivant :

N°	Nature des épreuves	Durée	Coefficient	Horaire
1	Culture générale	02 heures	3	8h – 10h
2	Épreuve technique	04 heures	5	10h30 – 14h30
3	Épreuve de langue : anglais pour les francophones et français pour les anglophones	02 heures	2	15h – 17h

Le test est ouvert aux titulaires du CAPIEMP 2015 et à tous les titulaires des CAPIEMP antérieurs, ayant pris part ou non, à la première phase de ce troisième programme de recrutement (2019). Les candidats au présent recrutement devront remplir les conditions suivantes :

- (1) Être de nationalité Camerounaise, sans distinction de sexe ;
- (2) Être titulaire d'un CAPIEMP obtenu au plus tard à la session de 2015 ;
- (3) Être âgé de quarante (40) ans au plus au 31 décembre 2020 ;
- (4) S'engager à servir pendant cinq (05) ans au moins à son poste d'affectation ;
- (5) Choisir une école faisant partie de la liste des écoles nécessiteuses sus-évoquée et publiée par le Ministère de l'Education de Base.

Les intéressés sont appelés à déposer un dossier de candidature dont la composition se présente ainsi qu'il suit :

- (1) Une demande timbrée au tarif réglementaire adressée au Ministre de l'Education de Base ;
- (2) Deux photos d'identité (format 4X4) ;
- (3) Une copie certifiée conforme de l'acte de naissance (datant de moins de 03 mois) ;
- (4) Deux copies certifiées conformes du CAPIEMP ou du Teacher's Grade One Certificate ;
- (5) Une photocopie non timbrée du diplôme professionnel ;
- (6) Une photocopie certifiée de la Carte Nationale d'Identité ;
- (7) Un bulletin n°3 de l'extrait de casier judiciaire (datant de moins de 03 mois) ;
- (8) Un bulletin de visites médicales ;
- (9) Deux fiches de renseignements d'état civil ;
- (10) Un engagement sur l'honneur à servir au même poste pendant 5 ans ;
- (11) Une lettre de motivation des candidats précisant l'école nécessaire choisie ;
- (12) Une copie d'acte de mariage certifiée conforme (éventuellement).
- (13) Un certificat de résidence dans la région sollicitée ;
- (14) Une enveloppe, au format A4, timbrée à l'adresse du candidat.

Il est rappelé que les candidats ayant pris part à la première phase du troisième programme de contractualisation, remplissant la condition d'âge et dont les dossiers conformes ont été acheminés dans les services centraux du MINEDUB, ne sont pas soumis à l'obligation de déposer un nouveau dossier. Leurs dossiers déjà disponibles et dont les listes seront affichées dans les différentes Délégations régionales, seront mis à jour par le dépôt des pièces suivantes :

- (1) Un bulletin n°3 de l'extrait de casier judiciaire (datant de moins de trois (03) mois) ;
- (2) Un certificat de résidence dans la région sollicitée ;
- (3) Une lettre de motivation précisant l'école nécessaire choisie ;
- (4) Une enveloppe timbrée à l'adresse du candidat.

Les dossiers de candidature complets seront déposés, contre récépissé, dans les Délégations régionales de l'Education de Base, centres uniques de composition par région, au plus tard le 08 février 2021.

Aucun dossier isolé ne sera reçu au Ministère de l'Education de Base.

Yaoundé, le _____

26 JAN 2021

Le Ministre de l'Education de Base,



Pr. Laurent Serge ETOUNDI NGOA